PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-24

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES - BUDGET ANNEXE REOMI – DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président, délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2025-12-21 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;
VU l'avis favorable de la Commission Finances, Marchés publics et contractualisation du 2 mars 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées

- Au paiement des factures de construction de la déchetterie de Blain,
- A la reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-CC2026-03-24-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2026

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2026 du budget Annexe REOMI les virements de crédit :

Section	Sens	Type d'écriture	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	D	23	0013	2313	Crédits de paiement Construction déchetterie Blain	77 000,00 €	250 000,00 €	327 000,00 €
I	D	21		2188	Achat de conteneurs, composteurs	64 819,92 €	8 747,03 €	73 566,95 €
I	R	001		001	Reprise anticipée (partielle) résultat N-1	0,00 €	258 747,03 €	258 747,03 €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

DSI - Chapitre 21	8 747,03 €
DSI - Chapitre 23	250 000,00 €
RSI - Chapitre 001	258 747,03 €

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-CC2026-03-24-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2026